



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

graffiti

Question écrite n° 121396

Texte de la question

M. Bernard Brochand attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur les moyens mis en oeuvre contre la multiplication des tags et des graffitis. En effet, force est de constater que le retrait de ces tags et graffitis coûte de plus en plus cher aux collectivités locales, qui s'investissent de manière croissante dans cette action de propreté. Ainsi à titre d'exemple, rien que pour la commune de Cannes, 432 000 euros ont été affectés en 2006 au nettoyage de 32 403 m² à la fois sur les édifices publics et sur l'ensemble des biens privés de la ville. Il souhaiterait donc savoir si le Gouvernement entend prendre des mesures concrètes en vue d'une action nationale de sensibilisation antitags et anti-graffitis pour prévenir leur banalisation et leur développement ainsi d'ailleurs que pour informer nos concitoyens sur le coût de ce qui reste une réelle pollution pour notre environnement au quotidien.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Brochand](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121396

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 27 mars 2007, page 3075